

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
189<sup>e</sup> année  
26 septembre 2013  
n° 32 / 7569<sup>e</sup>  
pages 2161 à 2216



CHRONIQUE / Traité international

Un nouvel instrument du droit souple international  
Le « projet de Principes de La Haye sur le choix de la loi applicable  
en matière de contrats internationaux »

> *Bénédicte Fauvarque-Cosson et Pascale Deumier* 2185

## ÉDITO

2161 Caramba, encore raté, *Félix Rome*

## ACTUALITÉS

- 2165 Concurrence déloyale : portée d'un manquement à une règle de déontologie  
2166 Loi relative à la consommation : adoption du texte par les députés  
2170 Gestation pour autrui : transcription à l'état civil et conséquences sur la filiation  
Projet de loi « logement et urbanisme » :
- 2171 • volet bail d'habitation
  - 2172 • volet urbanisme et aménagement commercial
  - 2173 • volet copropriété
- 2176 Fraude fiscale et procureur financier : adoption des textes par les députés  
2180 Loi relative à la consommation : dispositions intéressant la santé

## POINT DE VUE

2183 « De plein droit », *Christian Atias*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2191 **Chronique** : L'indemnité due aux héritiers des associés de SEL et de SCP après les lois du 28 mars 2011 et du 22 mars 2012, *Anne Rabreau*  
2196 **Panorama** : Majeurs protégés, *Jean-Jacques Lemouland, David Noguéro et Jean-Marie Plazy*  
2209 **Notes** : Encore une avancée en droit d'auteur européen : la compensation équitable pour copie privée selon la Cour de justice, *note sous CJUE 11 juill. 2013, Céline Castets-Renard*  
2213 Capitalisation des préjudices futurs et principe de réparation intégrale, *note sous Paris, 30 nov. 2012, Philippe Brun*

## ENTRETIEN

2216 Camille Mialot - La reconnaissance du doctorat dans la fonction publique par la loi ESR

DALLOZ



# Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
SYLVIE FAYE

## CONSEIL SCIENTIFIQUE

Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER  
Denis MAZEAUD, Philippe MERLE  
et Charles VALLÉE

## DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

## EDITION

Philippe WEISS (5357) - Directeur de l'édition

## REDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

### • REDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Propriété intellectuelle: Jeanne DALEAU

Société et marché financier: Alain LIENHARD

### • EDITION - REALISATION

#### Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Florine LHUILLIER (5363)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON (5448)

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

## ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN, Responsable

Tél: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 398 € HT (406,36 € TTC)

Etranger: 464 € HT

Prix au numéro: 19,40 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne cedex

Dépôt légal - Septembre 2013

## Editions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

ÉDITO par Félix Rome

2161 Caramba, encore raté !



ACTUALITÉS

2164

## DROIT DES AFFAIRES

### Banque-Crédit-Garantie

Cautonnement solidaire: portée du formalisme de la mention manuscrite, Civ. 1<sup>re</sup>, 11 sept. 2013

### Concurrence-Distribution

Concurrence déloyale: portée d'un manquement à une règle de déontologie, Com. 10 sept. 2013

### Consommation

Pratique déloyale trompeuse: notion, CJUE 19 sept. 2013

Loi relative à la consommation: adoption du texte par les députés

### Entreprise en difficulté

Reprise des sites rentables (loi « Florange »): adoption du texte par les députés

### Fiscalité

TVA (déduction): chiffre d'affaires des succursales établies à l'étranger, CJUE 12 sept. 2013

### Société et marché financier

Expertise de gestion (comité d'entreprise): conditions de recevabilité, Com. 10 sept. 2013

Société par actions simplifiée: activité concurrente de l'associé, Com. 10 sept. 2013

2169

## DROIT CIVIL

### Contrat-Responsabilité-Assurance

Vente aux enchères publiques: action en responsabilité civile (prescription), Civ. 1<sup>re</sup>, 11 sept. 2013

### Famille-Personne-Succession

Gestation pour autrui: transcription à l'état civil et conséquences sur la filiation, Civ. 1<sup>re</sup>, 13 sept. 2013

2171

## DROIT IMMOBILIER

### Bail

Projet de loi « logement et urbanisme »: volet bail d'habitation

### Construction-Urbanisme

Projet de loi « logement et urbanisme »: volet urbanisme et aménagement commercial

Insalubrité: notion d'occupant bénéficiant du droit au relogement, Civ. 3<sup>e</sup>, 11 sept. 2013

Sous-traitance: obligations du maître de l'ouvrage, Civ. 3<sup>e</sup>, 11 sept. 2013

Construction d'une maison: responsabilité de l'entrepreneur, Civ. 3<sup>e</sup>, 11 sept. 2013

## Copropriété

Projet de loi « logement et urbanisme »: volet copropriété

## Expropriation

Ordonnance d'expropriation: constitutionnalité de l'effet extinctif, Cons. const., 20 sept. 2013

2174

## DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

### Droit européen

Droit de vote des détenus: condamnation de la Turquie, CEDH 17 sept. 2013

Jeux et paris: précisions sur les règles européennes applicables, CJUE 12 sept. 2013

2176

## DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

### Droit pénal

Fraude fiscale et procureur financier: adoption des textes par les députés

2177

## DROIT PUBLIC

### Droit administratif

Transparence de la vie publique: adoption définitive des textes

Futur projet de loi sur les patrimoines: principaux axes

### Environnement

Réparation du préjudice écologique: remise du rapport du groupe de travail

### Fiscalité

Indemnités de licenciement: constitutionnalité de l'imposition en cas de « prise d'acte », Cons. const., 20 sept. 2013

### Santé publique

Soins psychiatriques sans consentement: adoption du texte par le Sénat

Loi relative à la consommation: dispositions intéressant la santé

2181

## DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

### Sécurité sociale

Réforme des systèmes de retraites: présentation du projet de loi

2182

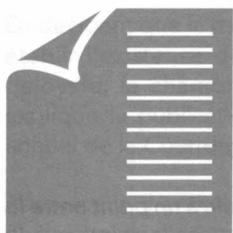
## PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

### Procédure civile

Arbitrage: violation des règles d'ordre public des procédures collectives, Civ. 1<sup>re</sup>, 11 sept. 2013

POINT DE VUE

2183 « De plein droit »  
par Christian Atias



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

2185 Un nouvel instrument du droit souple international. Le « projet de Principes de La Haye sur le choix de la loi applicable en matière de contrats internationaux »  
par Bénédicte Fauvarque-Cosson et Pascale Deumier

2191 L'indemnité due aux héritiers des associés de SEL et de SCP après les lois du 28 mars 2011 et du 22 mars 2012  
par Anne Rabreau

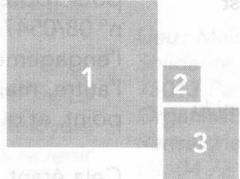
PANORAMA

2196 Majeurs protégés  
juillet 2012 - juin 2013  
par Jean-Jacques Lemouland,  
David Noguéro et Jean-Marie Plazy

NOTES

2209 Encore une avancée en droit d'auteur européen : la compensation équitable pour copie privée selon la Cour de justice, note sous CJUE 11 juill. 2013  
par Céline Castets-Renard

2213 Capitalisation des préjudices futurs et principe de réparation intégrale, note sous Paris, 30 nov. 2012  
par Philippe Brun



ENTRETIEN

2216 Camille Mialot - La reconnaissance du doctorat dans la fonction publique par la loi ESR

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes: pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises); pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page); pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises).